

**SUPPLÉMENT N°2**  
**au N° 218 SEPTEMBRE 2011**  
**SOMMAIRE**

P.2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
Ce numéro comporte un encart : Élection au comité technique académique



**CONSEILLERS  
PRINCIPAUX  
D'ÉDUCATION**

**DU 13 AU 20 OCTOBRE,  
VOTEZ SNES,  
VOTEZ FSU !**



**SNES-FSU** : Syndicat National des Enseignements de Second degré



**SNUEP-FSU** : Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel



**FSU** : Fédération Syndicale Unitaire

**Édito**

**Un vote déterminant pour notre avenir professionnel**

En votant entre le 13 et le 20 octobre pour les listes présentées par le SNES et le SNUEP, vous ferez le choix de syndicats fortement ancrés dans les différents métiers, rassemblés dans la FSU -première fédération dans la Fonction Publique de l'État-, attachés aux valeurs du service public, participant aux diverses négociations tout en impulsant les actions nécessaires.

Vous ferez aussi le choix de voter pour des élus qui comme vous exercent dans des établissements, au fait des réalités professionnelles, soucieux d'améliorer nos conditions d'affectation, de travail et de carrière.

En choisissant le syndicat majoritaire, vous enverrez aussi un message fort aux différents décideurs et à tous les niveaux de l'institution : celui d'une profession unie dans le refus du démantèlement de notre outil de travail. Vous ferez aussi le choix de renforcer le paritarisme, instauré afin de garantir les droits de tous et de chacun.

Pour la première fois, après la loi sur le dialogue social -aussi imparfaite qu'elle soit- vous émettrez un vote aux Comités Techniques qui permettra aux élus du SNES et de la FSU, si vous choisissez qu'ils soient majoritaires, de bloquer les projets les plus néfastes obligeant ministre, recteur et inspecteurs d'académie à revoir leur copie.

Pour les Commissions Administratives Paritaires, comme pour les Comités Techniques, voter pour les candidats du SNES et de la FSU, c'est dire fort à l'État employeur et aux différents candidats à l'élection présidentielle, notre exigence sur la conception de nos métiers et l'avenir du second degré. C'est peser sur les choix futurs pour exiger une véritable ambition pour la jeunesse, pour obtenir un plus grand respect pour nos missions et nos personnes et pour exiger l'abandon des projets dévastateurs (réforme du lycée, «primarisation» du collège avec la bivalence à la clef, évaluation des enseignants par le seul chef d'établissement, démantèlement des CIO, asphyxie des vies scolaires, raccourcissement des vacances d'été avec le surcroît de travail que cela représente, ...).

Voter et faire voter pour le SNES et pour la FSU, dans toutes les instances, est donc bien un enjeu déterminant pour notre avenir professionnel.

## Nos salaires dans le rouge.

Le contentieux salarial qui nous oppose à notre employeur n'est pas nouveau, la situation ne cesse de s'aggraver. Idéologiquement opposé à l'augmentation des salaires des enseignants, CPE et Co-Psy, ce gouvernement, prenant prétexte de la crise financière bloque le salaire de tous les fonctionnaires. À nous de financer pour partie, une crise dont nous ne sommes pas responsables. Notre pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader alors que nos métiers deviennent de plus en plus difficiles. Il est urgent d'augmenter nos salaires ! Cette revendication légitime est même d'une certaine manière reprise (renfort pour le moins inattendu ...) dans le dernier rapport de l'OCDE sur l'éducation : on peut y lire que nos salaires sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE et qu'ils ont baissé entre 2000 et 2009 alors qu'ils ont augmenté dans les deux tiers des pays de l'OCDE malgré la crise ! Prétendant que le budget de l'Éducation nationale est le premier budget de l'État, regrettant que l'OCDE ne prenne pas en compte les heures supplémentaires, alors que le «travailler plus pour gagner plus» est même renié par son mentor, le ministre oublie de reconnaître que la France consacre 10,6% de la dépense publique à l'Éducation, la moyenne de l'OCDE étant de 12,9%. La revalorisation de la situation enseignante passe obligatoirement par une augmentation des salaires.

## Rythmes scolaires : non à une augmentation du temps de travail.

Alors que la « conférence sur les rythmes scolaires » initiée par le ministre a donné lieu à une large expression des organisations représentatives, des chronobiologistes, etc., le ministre a fait le choix de n'envisager cette question que sous l'angle du raccourcissement des vacances d'été – permettant un allègement de la semaine – et donc de l'augmentation du temps de travail des personnels sans aucune compensation. Pour répondre à l'inquiétude des familles et des professionnels du tourisme (empathie sélective...), un zonage est envisagé. Tous les autres leviers, très certainement en raison de leur coût ou parce qu'ils mettraient encore plus en évidence les coupes budgétaires subies, sont systématiquement oubliés. Il est indispensable de prendre en compte l'ensemble des rythmes de vie dans la société et le temps global de l'élève. Isoler la seule journée de l'élève sans prendre en compte l'organisation de la semaine n'a pas de sens. Il est aussi nécessaire d'intégrer dans cette réflexion les conditions d'études : nombre d'élèves par classe, travaux en groupes, type d'activités, modalités pédagogiques... Si le ministre persiste dans son choix d'augmenter notre temps de travail et de dégrader encore nos conditions d'exercice, il trouvera sur son chemin le SNES, comme toujours au côté des personnels.

# SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

## DES ÉLUS À VOS CÔTÉS

« Des élus à vos côtés » : bien plus qu'une formule, il s'agit d'une réalité propre au paritarisme que nous avons à cœur de faire vivre. En effet, chacun des actes administratifs concernant les fonctionnaires d'État que nous sommes exige, statutairement, consultation de notre représentation élue : les commissions paritaires. Hérité, comme nos statuts, de la mise en place de la Fonction publique d'État après la Seconde Guerre mondiale, ce principe réglementaire fait l'objet d'attaques récurrentes car il constitue un des derniers espaces où peut encore s'exprimer une forme de démocratie sociale, entre salariés et État-employeur. Ce sont essentiellement, au fil des années, les élus SNES et FSU qui ont donné au paritarisme ce caractère incontournable dans le fonctionnement de notre institution, d'où l'attachement de l'ensemble de la profession aux garanties qu'il lui donne.

La position largement et logiquement majoritaire que lui ont donnée les précédents scrutins (5 sièges sur 8 chez les CPE en CAPN) traduit bien la confiance des CPE pour leurs commissaires paritaires SNES et FSU : leur connaissance des dossiers et du terrain, leur disponibilité et leur dévouement... et le poids que cela leur confère face à l'administration sont en effet largement reconnus. C'est ainsi, qu'il s'agisse des instances liées aux mutations, aux promotions ou tout autre acte de gestion collective, leur expertise et leur pugnacité ont produit leurs fruits depuis plusieurs mandats et tout particulièrement lors du dernier (2008-2011).

En effet, dans un contexte où depuis 2008, la rupture des équilibres du barème pour l'accès à la hors-classe ouvrait la voie à tous les arbitraires, l'action des élus SNES et FSU a permis de faire prévaloir les principes dans lesquels la profession se reconnaît : la hors-classe, acquis des luttes pour la revalorisation de la profession, est un débouché de carrière pour tous, et doit au moins permettre

au plus grand nombre de partir à la retraite en ayant atteint l'indice terminal ; elle ne doit en aucun cas être dévoyée pour complaire aux vieilles lunes du « pilotage par le local » et du management. De même, à l'heure où les discours sur l'éducation débordent de poncifs sur la panacée des « postes à profil » et sur l'incontournable « individualisation des carrières » (le tout sous le contrôle sourcilieux, et par nature pertinent, des hiérarchies locales), les élus SNES ont vigoureusement défendu le droit de tous à une mobilité choisie, dans l'équité et la transparence. C'est cette même exigence d'équité et de transparence qui guide leurs interventions dans les instances consacrées aux congés de formation professionnelle, à l'attribution de postes adaptés, à la notation administrative, etc. Ce rapport de force (car c'est souvent de cela qu'il s'agit !) est indispensable à la défense des statuts et du service public d'éducation au sens où la profession l'entend. Et ce rapport de forces, ce sont les élus SNES et FSU qui l'ont construit et qui continuent de l'imposer, dans l'unité avec d'autres élus quand cela est possible, mais bien souvent seuls.

C'est pourquoi, dans un contexte lourd de menaces pour le devenir de notre métier et de notre institution, il est indispensable de confirmer et de renforcer la position majoritaire de vos élus SNES et FSU dans les instances paritaires.



## TZR : JAMAIS SEULS !

À l'heure où les coups pleuvent de toutes parts sur la profession, le sort réservé par l'administration à la majorité des enseignants, COPsy, CPE affectés sur ZR continue de se dégrader.

Comment ne pas y voir un « laboratoire » des mauvais coups que l'on pourrait porter à toute la profession à plus ou moins long terme ? Dans ces conditions, les collègues TZR ont plus que jamais besoin d'informations, de solidarité, d'action et de réflexion collectives. Depuis leur « invention » en 1999, la Section académique du SNES et tout particulièrement les élus en CAPA les accompagnent à chaque étape importante de gestion, ainsi qu'au quotidien : publications académiques, suivi des situations problématiques, conseils personnalisés, interventions auprès du recteur, actions collectives, formation syndicale, etc.

sont autant de témoins d'une implication jamais démentie au service des collègues et d'une certaine idée du service public d'éducation. C'est ainsi qu'en plus de leur scrupuleuse attention au respect des règles d'affectation annuelle, de leurs interventions contre les suppléances hors vœux, hors zone, hors statut, hors discipline (!), de leur vigilance au versement de l'ISSR quand elle est due, c'est leur intervention qui a contraint le recteur à (enfin) respecter la réglementation sur les remboursements de frais de déplacement, et permis à un grand nombre de collègues de faire valoir leurs droits.

Les TZR sont conscients qu'avec le SNES, ils ne sont jamais seuls face à l'arbitraire. C'est pour conforter et renforcer son action qu'ils voteront massivement pour les listes du SNES et de la FSU entre le 13 et le 20 octobre prochain.

# SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

## POUR LES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION, LE SNES ET LE SNEP REVENDIQUENT :

### UN MÉTIER CENTRÉ SUR LE SUIVI PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF DE L'ÉLÈVE

- le respect des missions et du statut des CPE ;
- la réaffirmation de notre appartenance à l'équipe pédagogique ;
- le refus des dérives fonctionnelles actuelles (préfet des études, chef de service, équipe de direction...);
- une conception éducative innovante et humaniste de notre action.

### EN URGENCE, UN PLAN DE RECRUTEMENT À LA HAUTEUR DES BESOINS :

- pas un seul collège sans CPE ;
- par établissement, un CPE par tranche de 250 élèves ;
- des titulaires remplaçants en nombre suffisant, aux conditions d'exercice améliorées ;
- une formation professionnelle de qualité pour les stagiaires ;
- améliorer les conditions d'affectation et d'emploi.

### DES CONDITIONS DE TRAVAIL GARANTISSANT LA QUALITÉ DE NOTRE INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES :

- 35 heures hebdomadaires toutes activités confondues ;
- des équipes d'« étudiants-surveillants » formés et en nombre suffisant ;
- du temps pour le travail en équipe ;
- la suppression des « scories » du métier (service de vacances, statut de membre de droit du CA...).

### DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE :

- la revalorisation des salaires et des carrières ;
- revaloriser le traitement indiciaire et accélérer le déroulement de carrière avec une carrière unique en 11 échelons intégrant la hors-classe ;
- le refus de l'avancement au mérite, pour une évaluation conseil ;
- la création d'une agrégation d'éducation ;
- la création d'un corps d'inspection spécifique issu de la profession permettant ainsi une réelle évaluation conseil ;
- une formation continue renouvelée en lien avec nos pratiques professionnelles.

*Le SNES et les syndicats de la FSU présentent aux différents scrutins (CAP, CCP, CT) des listes unitaires. Pour le SNES et pour les syndicats de la FSU, l'unité se construit dans l'action autour d'un projet éducatif commun et global. Pour d'autres, ces élections sont l'occasion de procéder à des rapprochements, des acquisitions fusions, des combinazioni. La seule assurance qu'ils peuvent vous donner, c'est de ne pas être présents dans l'action, quand il s'agit de défendre le service public et ses personnels.*

## Pense-bête Élections

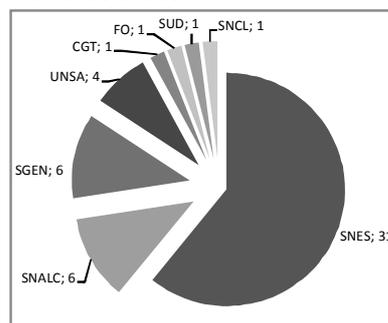
à découper et à glisser dans son porte-carte

Je note mon identifiant ici

Je note mon NUMEN ici

Pour obtenir mon mot de passe, je me connecte sur le serveur [www.education.gouv.fr/electionspro2011](http://www.education.gouv.fr/electionspro2011)  
J'indique l'adresse électronique à laquelle je veux recevoir ce mot de passe. **Attention, on ne peut pas mettre une même adresse électronique pour deux électeurs différents.**  
Je réponds à la question : quels sont les chiffres 6 et 7 de mon n° d'INSEE (c'est le département ou le pays de naissance !)  
Je reçois sur mon mail mon mot de passe et je le note ici

Nombre de sièges obtenus en 2008 dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE, COPsy, PEGC et les CCP des Non-Titulaires et des AED.



## Un collège qui doit rester ancré dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Le collège accueille une classe d'âge complète dans toute sa diversité. Les sorties du système éducatif sans qualification ne cessent de décroître. Malgré les efforts des personnels pour faire réussir tous les élèves, la situation au quotidien et l'exercice de notre métier sont de plus en plus difficiles. Face à cette difficulté, la mise en place, par le ministre avec le soutien de certains syndicats, du socle commun en lieu et place d'une culture commune large, ouverte et diversifiée, exclut des apprentissages du second degré nombre d'élèves. C'est dans cette logique que le ministre et ses nervis proposent la primarisation des premières années du collège. Au collège, c'est tout d'abord dans la classe que l'on doit tenter de résoudre les difficultés. Cela suppose donc de donner aux enseignants les moyens de diversifier leurs pratiques pédagogiques : diminuer le nombre d'élèves par classe et travailler en petits groupes est donc nécessaire. Dans tous nos collèges, des équipes pluri professionnelles complètes (enseignants, CPE, surveillants, assistants sociaux, administratifs, CoPsy) doivent avoir les moyens de travailler ensemble à la réussite de tous les élèves.

## Pour un lycée de la réussite.

Après la 2<sup>nd</sup>e l'an passé, la réforme du lycée est appliquée en classe de 1<sup>ère</sup> à cette rentrée (excepté pour les STG et ST2S qui bénéficient d'un sursis jusqu'à 2012, et les séries Hôtellerie et TMD dont le sort sera scellé plus tard). Ce n'est une réussite que pour le ministre. Cette réforme est mise, de fait, au service du dogme de la réduction de l'emploi public. Partout ou presque, elle n'aura permis que de bourrer les classes et les groupes, fragiliser les enseignements disciplinaires, réduire la diversité de l'offre de formation. Elle sert aussi à l'occasion à remettre en cause nos statuts (pressions sur l'heure de 1<sup>ère</sup> chaire, les minorations de services et tentatives d'annualisation du temps de travail). La multiplication des dispositifs locaux, souvent imposés sans aucune concertation, conduit ici à fragmenter à l'infini l'intervention des enseignants, ailleurs à fabriquer des regroupements d'élèves anti-pédagogiques ou encore à élaborer des emplois du temps vraisemblables pour les élèves comme pour les enseignants. Le tout parfois au mépris pur et simple de la réglementation conçue comme une entrave à l'autonomie pédagogique... du chef d'établissement. Dans ce contexte c'est bien souvent par l'abnégation des équipes que les lycées tiennent et parviennent à offrir aux élèves le cadre structuré d'apprentissage dont ils ont besoin. L'urgence est donc bien de se mobiliser pour un autre lycée réellement conçu pour guider les élèves sur le chemin de la réussite en commençant par l'exprimer à travers le clic SNES !

## Qui est électeur(trice) ?

Je suis titulaire, à temps complet ou partiel, en CPA, en congé de maladie, de maternité ou d'adoption, de longue maladie ou de longue durée, pour formation professionnelle ou syndicale, en congé parental, en position de détachement, stagiaire dans un autre corps.

## Combien de votes ?

### Titulaires

Quatre votes : un vote à la CAP nationale, un vote à la CAP académique ; un vote au CT ministériel, un vote au CT académique.

### Stagiaires

Deux votes : un vote au CT ministériel, un vote au CT académique.

## Comment voter ?

Pour la 1<sup>ère</sup> fois dans ce type d'élection et unilatéralement, le ministère a imposé le vote électronique. Il revendique une démarche « développement durable » (moins de papier), une grande sécurité des opérations de vote et de dépouillement en les confiant à des opérateurs privés (!) et une augmentation « potentielle » de la participation (sic) (« chaque électeur votant là où il le désire ! »).

## Une procédure fastidieuse

Chaque électeur se verra remettre avant le **28 septembre 2011** par le chef d'établissement un pli fermé – la **Notice de Vote** –, à conserver, contenant son **identifiant de vote** (8 caractères) et son **NUMEN**. Pour les collègues en congé (quel qu'en soit la nature) ou pour les TZR en suppléance ou en attente de suppléance, la Notice de Vote sera transmise par voie postale.

Chaque électeur devra ensuite se connecter sur [www.education.gouv.fr/elections2011](http://www.education.gouv.fr/elections2011), saisir son **identifiant de vote**, son **NUMEN**, indiquer son **département ou pays de naissance** (6ème et 7ème caractères du code INSEE), renseigner son adresse de messagerie (qui peut être différente de la messagerie professionnelle @ac-nice.fr. Attention, on ne peut pas utiliser une même adresse électronique pour deux électeurs différents.), valider ces différentes données pour enfin **obtenir par messagerie électronique son mot de passe**. **Identifiant de vote et mot de passe** sont nécessaires pour voter.

## Enfin voter

Pour voter, il faut se connecter sur [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu), un lien permettra d'accéder au portail de vote ou sur [www.education.gouv.fr/elections2011](http://www.education.gouv.fr/elections2011), après avoir saisi l'**identifiant de vote** et le **mot de passe**. Selon le corps ou la situation professionnelle de chaque électeur, le portail indiquera le nombre de scrutins auquel il participera. Le vote sera possible entre le **13 octobre 10h et le 20 octobre 17h**.

## Où voter ?

Le vote est possible sur n'importe quel poste informatique connecté à Internet. L'administration mettra à disposition des kiosques de vote dans les établissements les 14, 18 et 20 octobre de 9h à 17h. Bien entendu, chaque électeur pourra venir voter dans les locaux du SNES-FSU à Nice et à Toulon.

## Que faire en cas de perte de l'identifiant ou du mot de passe ?

**En cas de perte du mot de passe** : Il faut réitérer la procédure décrite précédemment. C'est possible jusqu'à la fin du scrutin le 20 octobre à 17h.

**En cas de perte de l'identifiant** : avant le 12 octobre (veille du scrutin), l'électeur pourra se connecter au site du ministère dédié aux élections professionnelles pour demander un nouvel identifiant. Il faudra alors indiquer l'adresse mail où on veut le recevoir.



Valérie PANZA



Gael BECETTE



Catherine LAURENTI



Gérard FELCE



Brigitte LEVY



Anne MONNET



Carole BERTINO



Marc LASSERRE



Jérôme DAUMAS



Séverine BORDAGE



Anne FORESTIER



Stéphane POITRINET



Gilles MANSARD

## Hors classe des CPE

### PANZA Valérie

Lycée Bonaparte – Toulon – 83

### CALLERI Jean-Michel

Collège André Maurois – Menton – 06

## Classe normale des CPE

### BECETTE Gaël

Collège Romée de Villeneuve – Villeneuve-Loubet – 06

### LAURENTI Catherine

Lycée Albert Camus – ZR VAR1 – Fréjus – 83

### FELCE Gérard

Lycée Magnan – Nice – 06

### LEVY Brigitte

Collège de St Cyr sur mer – St Cyr sur mer – 83

### MONNET Anne

Lycée Jacques Audiberti – ZR AM2 – Antibes – 06

### BAYET Marie-Noelle

Collège St-Exupéry – St Laurent du Var – 06

### CANEPA Claudine

Collège Guillaume Vento – Menton – 06

### BERTINO Carole

Lycée de Lorgues – Lorgues – 83

### LASSERRE Marc

Lycée Albert Calmette – ZR AM1 – Nice – 06

### DAUMAS Jérôme

Lycée Jacques Audiberti – Antibes – 06

### BORDAGE Séverine

Collège Pierre de Coubertin – Le Luc – 83

### FORESTIER Anne

Collège Yves Klein – La Colle sur Loup – 06

### POITRINET Stéphane

Lycée Paul Augier – Nice – 06

### MANSARD Gilles

Collège Louis Nucéra – Nice – 06



SNES-FSU

Syndicat National des Enseignements de Second degré



SNUEP-FSU

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel



FSU  
Fédération  
Syndicale  
Unitaire



SNES-FSU - Syndicat National des Enseignements de Second degré

**Du 13 au 20 octobre, je VOTE**

à partir de n'importe quel ordinateur.

Les **vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre**, je peux voter dans n'importe quel établissement.

Je vote 4 fois pour le SNES et les syndicats de la FSU

- pour la **CAPA** (commission administrative paritaire académique) ;
- pour la **CAPN** (commission administrative paritaire nationale) ;
- pour le **CTA** (comité technique académique) ;
- pour le **CTM** (comité technique ministériel).